

APPEL A COMMUNICATIONS

Colloque international à Paris, 8 - 10 décembre 2016

Quels citoyens pour l'empire ?

La citoyenneté française à l'épreuve de la colonisation dans la première moitié du XX^e siècle

Les dimensions impériales de la citoyenneté française sont à la fois bien et mal connues. Le statut de sujet français a été réintroduit en Algérie en 1865, puis étendu à la plupart des colonies. A partir de 1881, les dispositifs de l'indigénat l'ont frappé d'infamie et en pratique grevé de contraintes (impôts, travail forcé) qui se sont alourdies jusqu'à son abolition immédiate et sans condition en 1946, à la demande des députés d'outre-mer de la première assemblée constituante. Sans être complètement exclu, l'accès des sujets coloniaux à la citoyenneté a été individuel et soumis à des procédures qui laissaient toute latitude aux administrations coloniales locales pour bloquer les dossiers qu'elles estimaient indésirables.

Si cette logique d'ensemble est connue, ses modalités exactes restent à étudier. Des travaux récents ont rappelé que la césure entre citoyens et sujets s'est construite de façon progressive et par ajustements entre les enjeux de pouvoir à l'échelle locale et impériale, les logiques juridiques et les revendications portées par des acteurs (colons, sujets coloniaux relégués dans l'indigénat, parlementaires et ministère des colonies en métropole, administrations coloniales locales) mus par des intérêts différents, sinon contradictoires. La multiplication des recherches d'histoire sociale, politique et culturelle de la colonisation permet désormais d'écrire une histoire plurivoque des dimensions impériales de la citoyenneté française en se demandant comment tous ces acteurs formulent la question qui sert de titre au colloque « quels citoyens pour l'empire ? » et quelles réponses ils lui apportent, ou comment ils font en sorte d'empêcher qu'elle soit débattue.

Entre l'abolition de l'esclavage en 1848 et à la généralisation de la citoyenneté en 1946, la première moitié du XX^e siècle constitue un moment significatif de l'histoire de la citoyenneté française à l'épreuve de l'empire colonial. C'est en effet au début du XX^e siècle que la possibilité de passer du statut de sujet à celui de citoyen, qui a pour fonction de délimiter concrètement ces deux statuts, est organisée ou réorganisée dans la plupart des territoires colonisés. Cette évolution est précipitée et transformée de façon ambivalente par la première guerre mondiale.

L'accès de certains sujets coloniaux au statut de citoyens pose de façon récurrente la question de leur capacité à obtenir et à assumer ce statut, présenté comme supérieur. Une partie des réponses est

formulée en termes de « race ». Le rejet de toute assimilation collective est fondé sur des arguments explicitement racistes au début du XXe siècle, l'élargissement de la citoyenneté aux nouveaux libres en 1848 étant présentée comme une erreur historique à ne surtout pas reconduire. Après la première guerre mondiale, ce discours raciste est éclipsé par des arguments culturalistes qui justifient l'inégalité politique par la différenciation qu'elle autorise en termes de droit privé (le « statut personnel » auxquels les sujets coloniaux seraient attachés au point de renoncer d'eux-mêmes à la citoyenneté). Cependant, à la fin des années 1920, autour de la question connexe du métissage dont les autorités coloniales font un problème impérial, le droit français intègre explicitement la dimension raciale pour ouvrir un accès dérogatoire à la citoyenneté aux enfants métis supposés de « race française ».

Plusieurs perspectives seront croisées pour creuser dans toutes ses dimensions la question des transformations impériales de la citoyenneté française dans la première moitié du XXe siècle :

- Pour quels acteurs la citoyenneté a-t-elle été un enjeu dans le cadre impérial ? On s'intéressera aux revendications de citoyenneté, mais aussi, *a contrario* et quand cela s'avère possible, aux refus explicites de la citoyenneté. On s'intéressera également aux engagements théoriques dans les débats tendant à transformer la citoyenneté et ses usages impériaux
- Quels moments, quels cas, quelles affaires ont servi de points de cristallisation à ces transformations ?
- Quels sont les soubassements théoriques et empiriques de la racialisation implicite et explicite de la réflexion et des controverses sur la citoyenneté ? Dans quelle mesure et auprès de qui fait-elle débat ? Comment évaluer ses conséquences à moyen et à long terme ?
- Quels points de comparaison avec d'autres empires coloniaux peut-on mobiliser pour éclairer les évolutions françaises de la première moitié du XX^e siècle ?

Les propositions sont à renvoyer avant le 10 juin à l'adresse suivante : quelscitoyens@gmail.com. Elles présenteront en une page le projet de contribution et seront accompagnées d'un bref CV (2 pages maximum). Elles seront soumises au comité scientifique. Pour toute information complémentaire, merci d'écrire à la même adresse.

Comité scientifique du colloque : Audrey Célestine (Université Lille 3) ; Alice Conklin (*Ohio State University*) ; Frederick Cooper (*New York University*) ; Mamadou Diouf (*New York University – Science Po*) ; Sarah Fila-Bakabadio (Université de Cergy-Pontoise) ; Claire Fredj (Paris-Ouest Nanterre, IDHES) ; Françoise Lemaire (Archives nationales) ; Marie-Anne Matard-Bonucci (Paris 8, EA 1570) ; Sylvain Pattieu (Paris 8, EA 1570) ; Emmanuelle Sibeud (Paris 8, IDHES) ; Tyler Stovall (*University of California à Santa Cruz*).

Colloque organisé avec le soutien de l'Université Paris 8 et de l'Université Paris-Ouest, des Archives nationales de l'équipe Institutions et Dynamiques Historiques de l'Economie et de la Société (UMR 8533), du Centre d'Etudes et de Formation sur le Racisme et l'Antisémitisme (Paris 8), du Centre de recherches historiques de l'université Paris 8 (EA 1571).

CALL FOR PAPERS

International Conference, Paris, 8 - 10 décembre 2016

Citizens for Empire?

French Citizenship and Colonization in the XXth century (until 1946)

French imperial citizenship is not an entirely new question, but much remains to be learned on its developments and on what was at stake. Major changes brought by the abolition of slavery in 1848, and one century later, by the rejection of the distinction between colonial subjects and citizens in 1946, have recently been thoroughly investigated. What happened in between has not been explored yet. The status of French subjects was reintroduced in 1865 to acknowledge that Algerians should be French without submitting to French common law. In 1881, a law in Algeria and a decree in Indochina invented the infamous “indigénat”, extending the list of offences colonial subjects could be charged with and allowing colonial civil servants to sentence and to punish them for these offences. Such punitive measures were then adopted throughout the French empire, through decrees regularly revised to match any circumstances. Becoming a citizen meant being released from this harshly derogatory status. However, for most colonial subjects this was only achieved in 1946. At the beginning of the XXth century, access to citizenship was organized and indeed locked up, in order to remain a rare reward granted to very few native partners designated by local colonial authorities. The first half of XXth century thus turned out to be quite an important moment for French conceptions and practices of what could and should be an imperial citizenship. The conference will focus on this peculiar, yet neglected moment.

Much research has been recently conducted on the social, political and intellectual history of modern French colonialism. It provides quite a rich array of materials and prospects to explore the many ways and the intricate changes of French imperial citizenship in the first half of the XXth century. Who exactly was interested in becoming a French citizen? Is it possible to tell the complementary story of those colonial subjects who conspicuously, or more quietly, refused such a move? What were the debates on imperial citizenship and who got involved in them? Who claimed the monitoring of colonial requests? Who actually shared some part in it? In other words, how, where, and when did the question “which citizens for the empire” reverberate? And conversely, who eventually tried and succeed, or not, to muffle such a question?

World War one obviously marked an ambiguous step. Colonial members of parliament asked for an enlarged access to citizenship for the thousands of colonial subjects fighting for France. They also tried to challenge the power to grant and to contest citizenship seized by local colonial authority, as did the most prominent of them, Blaise Diagne, by successfully introducing two laws in 1915-1916 to restore the disputed citizenship of the inhabitants of the famous four “communes” of Senegal. Yet by the end of the war, the 1919 law only granted local citizenship to Algerian veterans. It also asserted that this was enough as most colonial subjects supposedly rejected citizenship to keep their native customs. Hardly new, this argument became more elaborate and silenced the claims for citizenship as well as the openly racist disavowals of imperial citizenship proclaimed in the decade preceding the war. This modernization of French color-blindness in the first half of the XXth century should also be questioned.

At least, four perspectives shall be explored in the conference:

- Who got involved with French imperial citizenship during the first half of the XXth century? Theoretical issues as well as practical involvements shall be studied.
- Are there significant cases, affairs, moments, pushing for changes?
- How to deal with the obvious, even if denied, racialization of imperial citizenship? Did it raise any debates? How did it work out, at the time and in the long run?
- Comparisons with the question of citizenship in other colonial empires are welcome.

Submission

Proposals shall be submitted before **10 June 2016** at the latest by e-mail to quelscitoyens@gmail.com in the form of a one page long abstract with a short CV (no more than two pages).

If you need any more information, please write to quelscitoyens@gmail.com

Scientific Committee : Audrey Célestine (Université Lille 3) ; Alice Conklin (*Ohio State University*) ; Frederick Cooper (*New York University*) ; Mamadou Diouf (*New York University – Science Po*) ; Sarah Fila-Bakabadio (Université de Cergy-Pontoise) ; Claire Fredj (Paris-Ouest Nanterre, IDHES) ; Françoise Lemaire (Archives nationales) ; Marie-Anne Matard-Bonucci (Paris 8, EA 1570) ; Sylvain Pattieu (Paris 8, EA 1570) ; Emmanuelle Sibeud (Paris 8, IDHES) ; Tyler Stovall (*University of California à Santa Cruz*).